أسئلة موجهة إلى الشيخ فالح نأمل الإجابة العلمية عليها

nous Des questions dirigées vers le cheikh Falâh dont scientifiques espérons qu'il y apportera des réponses

Cheikh Rabî' ibn Hâdî Al-Madkhalî

(qu'Allah le préserve)



La louange est à Allah, que le salut et la paix soient sur le Messager d'Allah ainsi que sur sa famille, ses compagnons, et ceux qui suivent sa voie.

Après de nombreux conseils dirigés vers le cheikh Falâh, et ceux d'autres personnes qui ont longuement patienté à son encontre, et en particulier après deux recommandations de ma part, dont la première date du 17 Mouharram 1425H, et la deuxième du 25 Safar 1425H qui furent diffusées sans ma permission. Malgré cela, il ne profita d'aucune d'elles, et se lança dans l'argumentation au moyen du faux, et délégua sa défense à des personnes inconnues.

وذهب يجادل بالباطل ويحرك بعض المجهولين للدفاع عنه

Après tout ceci, je dirige vers lui cette lettre qui contient quelques questions, et j'attends de sa part une réponse scientifique à chacune d'entre elles. Je dis donc :

Premièrement :

سئل الشيخ فالح هل يشترط بيان أسباب الجرح ؟

On demanda au cheikh Falâh : *« La critique défavorable (jarh) est-elle conditionnée par l'exposition des raisons qui ont conduit à cette critique ? »*

فأجاب بقوله ما يشترط هذا بالنسبة لأسباب الجرح والتعديل في الرواية وليس في كلام المخالفين في مناهجهم وفي سلوكياتهم".

Il répondit : *« Ceci est une condition dans la critique défavorable (jarh) et favorable (ta'dîl) des rapporteurs [de hadith], mais elle ne l'est plus dans le cas de ceux qui s'opposent [à nous] dans leur voie (Manhaj) et dans leur conduite. »*

1. Ceci est un texte qui stipule clairement qu'exposer les raisons de la critique n'est pas une condition pour pouvoir critiquer une personne de manière défavorable (*jarh*).

2. Les gens ont réprouvé cette division inconnue des savants et à cela nous vous avions répondu en expliquant que [l'avis] le plus exact consiste à dire qu'il est obligatoire d'exposer les raisons de la critique défavorable (*jarh*), et que c'était la doctrine de Al-Boukhari, Mouslim, Abou Dâoud et d'autres parmi les imams [de cette science].

Ce que nous venons de dire concerne la critique défavorable non explicite (*jarh moujmal*) (المجمل الجرح) qu'aucune critique favorable (*ta'dîl*) (تعديل) ne vient contredire.

Cependant, lorsqu'il y a contradiction entre critiques favorables et défavorables, la situation est encore pire puisqu'il devient obligatoire d'expliquer les causes de la critique défavorable. Lorsqu'un savant reconnu spécialiste de la critique, ou bien dont les preuves sont valides, expose clairement [ses raisons], alors dans ce cas là, on favorise la critique défavorable (*jarh*) à la critique favorable (*ta'dîl*), même si ceux qui le critiquent favorablement venaient par dizaine. Aussi, si une personne persiste dans sa critique favorable (*ta'dîl*) après que fut dévoilée la preuve [du contraire], alors sa critique favorable (*ta'dîl*) serait invalide.

3. Nous lui avons demandé de nous justifier **sa dissociation qui consiste à affirmer qu'il est obligatoire d'exposer les raisons de la critique lorsqu'il s'agit d'un rapporteur de hadiths, mais pas lorsqu'il s'agit d'un innovateur**. Il ne put nous nommer aucun savant reconnu ou non reconnu qui ait déjà fait cette dissociation mensongère. Puis vint l'un de ses défenseurs proférant des incriminations et des réfutations incitées par cheikh Falâh. Il est donc venu avec des propos gravissimes qui consistent à dédaigner et mépriser les imams spécialistes de la critique (*jarh wa ta'dil*), ainsi que leurs fondements, puis à dissocier ces savants des autres savants sur plusieurs aspects dans le but de les dénigrer. Aucune parole provenant de ses savants, à lui, ne nous a été rapportée par le biais desquels il a dénigré les savants spécialistes de la critique, qui eux sont les véritables savants par le biais desquels Allah préserve sa religion. Les éminents savants de la communauté ont montré leur valeur, et j'ai exposé une partie de cet éclaircissement en réponse à ces fausses argumentations sous le titre : « *les savants du Jarh et du Ta'dîl sont les véritables défenseurs de la religion* ». Que périsse donc toute innovation menant vers cet égarement !

4. Dans l'un de mes conseils, j'ai questionné Falâh au sujet d'une personne qui accuse d'une innovation un salafî célèbre tel qu'Ibn Bâz, ou Al Albânî, ou ibn'Othaymîne, ou Al Fawzân, ou An-Najmî, ou bien Zaïd Mouhammad Hâdî ; est-ce que l'on accepte aveuglément une critique défavorable (*jarh*) à l'encontre de tous ces savants, ou à l'encontre de l'un d'entre eux ? Ou bien, faut-il obligatoirement demander les raisons de sa critique défavorable (*jarh*) les concernant ? Jusqu'à ce jour, ni lui, ni ses imitateurs n'ont apporté la moindre réponse. Mieux encore, je l'ai questionné en disant : si une personne t'accusait d'une innovation, accepterais-tu son accusation [sans rien dire] ? Ou bien ne faudrait-il pas plutôt, que tu lui demandes les raisons de cette accusation ?

Maintenant, je te questionne toi et ceux qui sont sur ta voie (Manhaj), si une personne vous accusez d'être des innovateurs, est-ce que d'après vous cette personne a le droit que les gens acceptent simplement sa parole ? Pensez-vous que sa parole est vraie et qu'il faille obliger les gens à la suivre sans aucune réfutation ?

Et si un certain nombre de savants déclarait que vous êtes des innovateurs, alors que vous rejetez cette accusation, ensuite les gens vous rétorquent alors, que vous avez menti sur le Coran, la Sounnah, ainsi que sur l'Islam, et que vous avez détruit les messages des prophètes, admettriez-vous ces jugements?

Deuxièmement :

قال السائل للشيخ فالح :لأنهم قد يقولون قد يجرح الشيخ بما لا يعتبر جرحاً عند غيره

Un questionneur dit au cheikh Falâh : « *parce qu'ils disent que les critiques défavorables que vous émettez ne sont pas considérées comme telles chez d'autres [savants]*. »

فأجاب : لا لا هذه من قاعدتهم أعوذ بالله، هذه قاعدة ظالمة، قاعدة ضللت الأمة قاعدة ابتدعوها.

Il a répondu : « *Non ! Certes non ! Ceci est une de leurs règles qu'Allah nous en préserve. C'est une règle injuste, c'est une règle qui a égaré la communauté (oumma), c'est une règle qu'ils ont innovée.* »

Sagement et avec respect, j'ai débattu avec lui, et j'ai expliqué que cette règle faisait parti des règles des gens de la Sounnah. Et aujourd'hui je lui dis : tu as appliqué sur cette règle trois jugements :

1. C'est une règle injuste. (**أنها قاعدة ظالمة**)
2. Elle a égaré la communauté (oumma). (**وأنها ضللت الأمة**)
3. Ils ont inventé cette règle. (**وأنها قاعدة ابتدعوها**)

Prouve donc que ces jugements sont fondés, et prouve, aussi qu'elles ont égaré la communauté (oumma), si tu fais réellement parti des gens de science, et de ceux que les gens doivent imiter, autrement déclare [haut et fort] que tu es revenu sur ces faux jugements et sur les autres. Je t'avais expliqué, auparavant, que les savants n'avaient pas accepté la critique défavorable (*jarh*) de certains imams reconnus pour leur sincérité et leur science, par exemple 'Affân, Abou Nou'aïm, et ils ont rejeté certaines critiques défavorables (*jarh*) de l'imam Chou'ba, un grand parmi les grands !

Or toi, et ceux qui suivent ta voie, vous ne valez rien comparé à eux. Et malgré cela vous persévérez dans vos critiques défavorables qui n'ont ni queue ni tête.

Troisièmement :

قال السائل للشيخ فالح :" إذن يكفي الجرح المجمل"

Le questionneur a dit au cheikh Falâh : « Donc la critique défavorable non explicite suffit ».

فأجاب : من العالم ، ما فيه جرح ما تقول جرح، ما هو من الجرح الرواية ...

Il a répondu : « *ce n'est pas un jarh, ne parle pas de jarh, ce n'est pas une critique*

défavorable au niveau de la chaîne de rapporteur. Un savant peut très bien parler sur les gens de l'innovation, sur le Manhaj, sur la croyance, sur la religion, en étant un imam dans ces domaines sans pour autant que sa parole soit acceptée d'un point de vu chaîne de transmission parce qu'il n'aura pas rempli toutes les conditions qui le permettent. Il y a une différence entre ceci qui est une science dont on se serre comme d'un outil, un moyen, un art qui permet de préserver la législation (chari'a), et entre la critique des doctrines, des gens de l'innovation, et de la falsification ».

Il parle donc au grand public ('amma) de cette façon, or ce style est complètement inconnu des savants, car ceci est totalement inventé. Aussi j'ai débattu gentiment avec lui à ce sujet, mais il n'a pas respecté le débat, et n'a pas mesuré les conséquences qu'engendrent l'obstination et l'orgueil.

J'invite le lecteur loyal à revenir sur ce qui a été dit lors de l'entretien que nous avons entretenu, pour se rendre compte de la gentillesse employée, mais aussi pour qu'il voie ce qu'il contient comme preuves auxquelles il n'a pas pu, et ne pourra pas répliquer.

Je réclame de sa part qu'il prouve clairement la différence qu'il y a entre la critique défavorable (*jarh*) appliquée dans la science du hadith, et entre la critique des gens de l'innovation que Falâh a fait sortir, avec certitude et conviction, du chapitre du *jarh*, et de la science du « Jarh wa Ta'dîl ».

Je lui demande, également, de citer les savants qui ont clairement dissocié ces deux types [de critiques], mais je pense qu'il ne le pourra pas, ni lui, ni mille Falâh avec lui. Mieux encore, je dis que ni lui, ni ceux qu'il a appelés au secours n'en ont été capables. Certes, qui donc en dehors d'Allah serait capable de trouver ce qui n'existe pas.

Ces quelques feuilles contiennent des questions, et des réclamations auxquelles nous espérons que le cheikh Falâh répondra. Et nous espérons qu'il ne nous renverra pas vers des ignorants, et des inconnus, car le renvoi vers ces gens-là revient à un renvoi vers le vide, et c'est l'acte des incapables.

Je dis aux personnes sensées que les savants ont lu mon conseil donné à cheikh Falâh, aucun d'entre eux n'a formulé la moindre objection quant à sa légitimité, et lui ont demandé [à cheikh Falâh] de s'y soumettre, mais il a refusé.

Mais où est donc passé son appel « au respect des savants, au fait que les gens doivent les imiter, et celui qui ne les imite pas doit être jugé comme ayant menti sur le Coran, la Sunna, et comme ayant détruit les messages des prophètes, et on dénombre parmi eux des docteurs ». Quel jugement porte-t-il, donc, sur sa propre personne, et sur les inconnus ignorants qui le suivent, et qui polémiquent ouvertement avec les savants, en rejetant leurs jugements et leurs recommandations ?

Je demande à Allah qu'il lui donne la réussite sur ce jugement, et qu'il ne tombe pas dans des contradictions évidentes concernant ce jugement. Après ce bref aperçu, j'invite ceux des lecteurs qui veulent avoir une vision plus large du sujet à revenir vers les deux conseils évoqués, en espérant que celui qui cherche la vérité y trouvera les preuves claires qui le convaincront. Les savants, et les gens doués de raison les reconnaissent et en sont convaincus.

Écrit par :

Rabî’ ibn Hâdî Al-Madkhalî

28/4/1425H

à la Mecque

كتبه :
ربيع بن هادي المدخلي
1425/4/28هـ
مكة المكرمة

Traduit par Abou Dawâwîn
Paris, le 29/4/1425H